

**ENQUÊTE PUBLIQUE POUR AUTORISATION CURAGE CANAUX LOING ET BRIARE
DANS 13 COMMUNES RÉPARTIES DANS LES DÉPARTEMENTS DU LOIRET, DE
L'YONNE ET DE LA SEINE-ET-MARNE ;**

AVIS REÇUS PAR MESSAGERIE

Le 31 janvier 2023

Bonjour Monsieur,

Je vous remercie de votre venue et de vos explications. N'ayant pas consulté le contenu du dossier avant de venir à votre invitation, je me suis trouvé dépourvu quand aux questions qui pouvaient me venir à l'esprit. J'ai donc pris le temps au sortir de notre réunion de lire le résumé des opérations à venir et j'ai deux questions.

Si j'ai bien compris le tableau, le dragage du port de Briare fait bien partie des opérations à venir. Si j'ai bien compris le dragage devrait être fait pour 2023.

Ma question est: Faudra t-il retirer les bateaux amarrés dans le port compris entre le bief 1 et le bief 2. Est-ce que le dragage comprends bien l'emplacement de stationnements des bateaux?

Si cela est le cas une information rapide devra nous être communiquée car certains propriétaires résident loin du port et ne venant pas fréquemment, devront s'organiser pour stationner dans d'autres endroits pour lesquels il devra être fait des demandes d'autorisations.

Si cela n'était pas le cas est-il envisageable que cette opération de dragage de cette partie du stationnement des bateaux, primordiale pour assurer la pérennité du port de Briare, soit mis à l'étude également?

Autre interrogation: Les boues retirées qui doivent par principe êtres restituées dans les cours d'eau en aval et que l'on retrouvera dans le canal quelques temps plus tard ici ou là, ne pourraient pas êtres mis à la disposition des agriculteurs de la région?

Voici les points sur lesquels j'ai des interrogations. Sinon je suis tout à fait favorable à propos des travaux et analyses qui ont été faites pour ce dossier.

Vous remerciant encore pour votre bienveillance

Bien à vous.

Philippe Lecot

Président du Fluvial Club de Briare
